

COMMISSION **SYSTÈME FERROVIAIRE**



INSTAURER UN NOUVEAU CADRE PROPICE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Claude Faucher, UTP 2. Valérie Beaudouin, UTP 3. Claude Steinmetz, Transdev 4 Anne Meyer, UTP 5. Frédéric Henon, SNCF 6. Bruno Auger, Keolis 7. Arnaud Sohier, SNCF Réseau 8. Alain Ribat, VFLI 9. Pierre Izard, SNCF 10. Philippe Dabancourt, Eurostar 11 Sigrïd Claviéras, UTP 12. Karine Maubert, UTP 13. Catherine Perrinelle, SNCF Mobilités 14. Canisius Gassa, UTP 15. Christian Chavanel, SNCF 16. André Thinères, Objectif OFP 17. Michel Didier, Euro Cargo Rail 18. Gautier Brodeo, RATP 19. François Coart, Getlink 20. Thierry Assise, Euro Cargo Rail **Ne figurent pas sur la photo**: Charles Bernheim, Thalys; Olivier Blanc, Arriva; Matthieu Chabanel, SNCF Réseau; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Jacques Damas, Keolis; Frédéric Delorme, SNCF; Jean-Bruno Delrue, MESEA; Olivier Devaux, SNCF Mobilités; Marc Duburque, Tisséo Toulouse; Philippe François, Secuirail; Alain Gondelmann, AGIR; Olivier Gouin, LISEA; Anne Gueniot, SNCF Mobilités; Vincent Guillaume, RRT PACA; Pierre Labarthe, SNCF Mobilités; Loïc Lanne, CFTA; Hervé Le Caignec, LISEA; Jérôme Martres, RATP; Jean-Louis Poulou, Colas Rail; Roberto Rinaudo, Thello; Philippe Rota, SNCF Réseau; Pierre-Louis Roy, SNCF Mobilités; Philippe Servan, UNECTO; Renaud Thillaye, Eurostar; Pierre Trarieux, VFLI; Françoise Valéry-Gille, SNCF Logistics; Christophe Vanhove, LISEA

En France comme en Europe, l'actualité 2018 s'est avérée très dense pour le secteur. Au centre des travaux de la commission Système ferroviaire : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, la mise en œuvre du volet technique du quatrième paquet ferroviaire et l'accompagnement des adhérents dans ces mutations inédites.



En 2018, la Commission s'est fortement investie pour instaurer un cadre propice à l'ouverture à la concurrence qui sera effective dès décembre 2020 pour les services commerciaux et fin 2023 pour les services publics (TET et TER), avec possibilité pour les autorités organisatrices de lancer des appels d'offres dès décembre 2019. De même, les évolutions en matière d'interopérabilité se sont placées au cœur de ses travaux.

PRÉPARER LE SYSTÈME FERROVIAIRE DE DEMAIN

Tout comme elle avait fait valoir, dès 2017, ses positions et contribué aux travaux de la mission Spinetta, l'UTP

s'est activement impliquée tout au long de l'élaboration et de l'adoption de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Plusieurs options retenues dans le texte, tel le choix de l'ouverture des services commerciaux en « *open access* » plutôt qu'en franchise, lui ont donné satisfaction. Avec la même attention, l'UTP a suivi les dispositions sur la transmission, aux autorités organisatrices, des données des entreprises et des gestionnaires d'infrastructures et de celles concernant le matériel roulant et sa maintenance. Dès la publication des premiers textes d'application, en juillet 2018, l'UTP s'est mobilisée. La première ordonnance le 13 décembre 2018, consacrée notamment à la passation des

contrats de service public, a ainsi retenu la concession, un modèle privilégié par les opérateurs.

RESTER VIGILANT SUR LES SUJETS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS

La transposition en droit national du volet technique du quatrième paquet ferroviaire et l'adaptation de la réglementation en vigueur ont nécessité des travaux de concertation, auxquels la Commission a activement participé ces derniers mois.

Parallèlement, elle a attentivement suivi l'adoption du texte sur le test de l'équilibre économique et ceux liés à l'harmonisation de la réglementation technique européenne. Ses membres se sont largement engagés pour établir des règles équitables, transparentes et non discriminatoires à l'accès au réseau ferroviaire. Enfin, la Commission s'est

mobilisée pour permettre aux acteurs concernés de s'approprier les nombreuses mutations à venir et surveiller leurs impacts sur la viabilité économique des entreprises. À ce titre, le COOPERE ⁽¹⁾ et le COSAP ⁽²⁾ restent des lieux propices à la réflexion et au partage entre les entreprises ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructures. Actualité oblige, ces échanges continueront dans les mois à venir. ○

(1) Comité des opérateurs du réseau.

(2) Comité du système d'amélioration des performances.

29

TEXTES D'APPLICATION
PRÉVUS PAR LA LOI PORTANT
NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE.

« L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES SERVICES FERROVIAIRES DE VOYAGEURS EST UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR »



2 QUESTIONS À CLAUDE STEINMETZ, président de la commission Système ferroviaire, directeur ferroviaire France, Transdev

Où en sont les travaux de votre Commission sur l'ouverture à la concurrence ?

De nombreux textes d'application, et non des moindres, sont en cours d'élaboration afin de permettre l'ouverture effective à la concurrence, comme dans le fret il y a près de quinze ans. La gouvernance du système, la programmation et le financement des infrastructures ou encore l'avenir des lignes capillaires, fret

compris, sont en cours de discussion. L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs est une opportunité pour l'ensemble du secteur.

Comment accompagner les exploitants sur le volet technique du quatrième paquet ferroviaire ?

La transposition du quatrième paquet ferroviaire implique de réviser en profondeur le cadre juridique français. Pour anticiper

la bonne mise en œuvre de ce dispositif, la Commission a mené un travail d'information, de sensibilisation et de partage avec les entreprises ferroviaires. Ce travail s'intensifie en 2019, notamment sur les thèmes liés aux outils, comme le guichet unique ou le registre d'infrastructure (RINF), développés par l'Agence européenne, et sur les nouvelles responsabilités des exploitants en matière de compatibilité du matériel roulant.